

Service de la Séance

PARIS, le 14 décembre 2016

ORGANISATION DES DÉBATS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Mardi 10 janvier 2017:

(Date limite d'inscription des orateurs : lundi 9 janvier, à 17 heures)

DÉBAT SUR LE RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE SUR LES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX ⁽¹⁾

Le débat comprend deux phases :

- *première phase* : interventions des groupes (SER : 10' ; autres groupes : 5') ; intervention du Gouvernement ;

- *seconde phase* : questions-réponses sans réplique ni contre-réplique ; la durée des questions et des réponses est limitée à 2' ; le nombre des questions est ainsi réparti : SER et LR : 2 ; UDI, RRDP et GDR : 1.

QUESTIONS SUR LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ⁽²⁾

SER	5 questions
LR	7 questions
UDI	2 questions
RRDP	2 questions
GDR	2 questions

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

(1) Inscription à la demande du groupe SER.

(2) Inscription à la demande du groupe LR.

QUESTIONS SUR L'AVENIR DU NUCLÉAIRE ⁽³⁾

SER	5 questions
LR	5 questions
UDI	4 questions
RRDP	2 questions
GDR	2 questions

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

Mercredi 11 janvier 2017 :

(Date limite d'inscription des orateurs : mardi 10 janvier, à 17 heures)

DÉBAT SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES SUR LES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES RELATIVES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ⁽⁴⁾

Le débat comprend deux phases :

- *première phase* : interventions des groupes (RRDP : 10' ; autres groupes : 5') ; intervention du Gouvernement ;
- *seconde phase* : questions-réponses sans réplique ni contre-réplique ; la durée des questions et des réponses est limitée à 2' ; le nombre des questions est ainsi réparti : SER et LR : 2 ; UDI, RRDP et GDR : 1.

DÉBAT SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA FIBROMYALGIE ⁽⁵⁾

Le débat comprend deux phases :

- *première phase* : interventions des groupes (GDR : 10' ; autres groupes : 5') ; intervention du Gouvernement ;
- *seconde phase* : questions-réponses sans réplique ni contre-réplique ; la durée des questions et des réponses est limitée à 2' ; le nombre des questions est ainsi réparti : SER et LR : 2 ; UDI, RRDP et GDR : 1.

(3) Inscription à la demande du groupe UDI.

(4) Inscription à la demande du groupe RRDP.

(5) Inscription à la demande du groupe GDR.

DÉBAT SUR LE RAPPORT D'INFORMATION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES SUR LE SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX ET LA CONVERGENCE SOCIALE ET SALARIALE DANS L'UNION EUROPÉENNE ⁽⁶⁾

Le débat comprend deux phases :

- *première phase* : interventions des groupes (5' par groupe) ; intervention de la Présidente de la commission des affaires européennes : 5' ; intervention du Gouvernement ;

- *seconde phase* : questions-réponses sans réplique ni contre-réplique ; la durée des questions et des réponses est limitée à 2' ; le nombre des questions est ainsi réparti : SER et LR : 2 ; UDI, RRDP et GDR : 1.

(6) Inscrition à la demande de la commission des affaires européennes.